56me Année — Nouvelle Série — No 293 Le Numéro : 7 francs PARAIT LE SAMEDI SAMEDI 1er SEPTEMBRE 1951.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 300 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Télé. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 30 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Lettre ouverte à mes amis Toine et Ugène

Sisteron, le 29 Août 1951.

Vieux Amis,

C'est encore d'ici que je vous écris ne pouvant me décider à quitter encore mon vieux nid, bien qu'il soit fort détérioré, abimé par ces méchants et cruels gamins que sont et demeureront toujours certains hommes, trop nombreux, hélas ! de par le monde. Le nid est abimé, mais il nous plait toujours.

Les jeunes gens abiment parfois à coups de pierres, les nids des hirondelles, sans même se rendre compte de leur méchanceté.

Les nids sont en partie détruits, celà n'empêche pas les hirondelles qui les ont quittés à la fin de l'été, de retourner les occuper au printemps suivant, après les avoir réparés.

Les vieux gamins eux ont des moyens de méchanceté à la mesure de leur taille et de leur âge, ils abiment ou détruisent les nids à coups de bombes. Ce qui ne relève plus du fouet, mais de la vindicte du plus grand des justiciers, car eux ils détruisent non seulement les nids mais les oiseaux qui sont dedans. On répare les nids, on ne ressuscite pas les victimes.

Les oiseaux réparent leurs nids en quelques heures, les nids des hommes sont plus longs parce que plus coûteux à réparer. Notre Cité qui a reçu les méchants coups de bombes, voit trop lentement réparer ses dégâts ; sept ans après la guerre la ville montre toujours ses ruines glorieuses sans doute, mais qui enlaidissent son visage comme une lèpre inguérissable ; des ruines qu'on aimerait voir disparaitre avec plus de promptitude ; elles ne peuvent profiter à personne, encore moins à ceux qu'elles abritaient autrefois. Ceux-là surtout se plaignent des lenteurs dans la reconstruction de leur demeure, ils ne comprennent pas que des maisons commencées depuis bientôt deux ans ne soient pas encore achevées ; pourquoi certains chantiers semblent parfois abandonnés, pareils à des maisons hantées que tout le monde fuit.

Certes, ceux-là ont raison, mais ils oublient, sans doute, une chose, c'est que pour bâtir il faut de l'argent et que l'Etat à qui incombent les reconstructions, a pris pour caisse le tonneau des Danaïdes et pour principe une devise insoutenable : donnez, donnez encore il en restera toujours quelque chose ! Quand on donne partout et à tous soit par bonté d'âme, soit le plus souvent pour se conserver des électeurs, on aboutit au déficit permanent et à l'impossibilité de reconstruire ou de relever les ruines dûes à la hideuse guerre à un rythme qui serait d'absolue nécessité.

Pour consoler mes concitoyens, je leur dis : ça ne va pas plus vite à Marseille ! Ce qui est pour eux, peut-être, un comprimé d'aspirine ; ils préfèreraient certainement du mortier et des briques, et pour rebâtir Sisteron, sans trop l'enlaidir, il en faudra beaucoup certes, mais aussi beaucoup de talent.

Cette histoire de nid, chers amis, nous a menés fort loin, elle est devenue une histoire de billets, que ne peut-on encore parler de gros sous. Où êtes-vous les deux sous de mon enfance que ma mère me donnait pour passer mon dimanche ? Dans les Musées, sans doute, au rayon des médailles ; plus jamais je ne vous reverrai, ni mon insouciance d'antan. Qu'y faire ? Nous contenter des billets de 5 et 10 mille qui nous donnent moins de joie que les 2 sous de mon enfance : un suce miel et des billes !

Les vacances que je m'octroie, sur le tard, me donnent encore un peu, très peu, l'illusion de la jeunesse, de l'époque où les congés payés n'existaient pas, où les employés des chemins de fer, par exemple, travaillaient 359 jours par an et où les travailleurs les plus avantagés avaient 54 jours de repos, dimanches compris.

Nos honorables représentants sont finalement moins heureux que moi ; ils devaient être mis en congé pour deux mois sitôt rentrés, mais ils se sont tellement entortillés dans leurs discussions plus ou moins bysantines, qu'ils ne partiront pas avant la fin Septembre, et si on attendait qu'ils soient enfin d'accord, il y aurait des chances pour qu'ils ne soient en congé que dans 5 ans, à moins que... il est vrai qu'on ne pourra pas les dissoudre avant 18 mois dont 3 sont presque écoulés.

La situation internationale qui est toujours trouble, devrait les inciter à mieux s'entendre, à oublier un peu qu'ils sont PC ou SFIO ou MRP ou UDSR ou RGR ou Paysans ou Indépendants ou PRF ou SP pour penser une fois pour toutes qu'ils sont d'abord français et agir en conséquence.

Comment voulez-vous que les etrangers s'entendent avec nous si nous sommes incapables de nous entendre entre nous ?

A propos des vacances présentes, vous êtes-vous rendu compte, chers amis, combien elles sont mouvementées pour beaucoup.

Les accidents sont innombrables, les plus nombreux causés par la circulation automobile et ferroviaire ; leur énumération quotidienne remplirait une page d'un grand journal ; les accidents de montagne n'ont jamais été aussi nombreux et les baignades tragiques? La plupart de ces accidents constituent, en quelque sorte, des suicides dûs à des imprudences, à des glorioles mal placées.

J'allais oublier les accidents de chasse, les moins nombreux en vérité, on doit rendre cette justice aux nemrods qui sont de plus en plus nombreux.

Mais il en est encore, de loin en loin heureusement, qui se paient involontairement un carton dans la base lunatique d'un quidam qui s'est imprudemment posé derrière un buisson pour méditer aux nécessités matérielles de l'humanité.

Et la crème glacée aux germes paratyfoïdiques, et le pain empoisonné à l'ergot. Tous accidents involontaires, je le crois, mais qu'un peu plus de conscience devrait éviter.

A quoi sert aux savants de vaincre les maladies meurtrières, si d'autres hommes plus nombreux les remplacent par la méchanceté ou l'inconscience qui causent de véritables hécatombes ! Je ne parle pas des maladresses qui sont pardonnables et rarement meurtrières. Ainsi l'autre jour, l'ami Titin était allé à la pêche, les pêcheurs sont les gens les plus pacifiques et s'ils rendent parfois des points aux chasseurs par le récit de leurs exploits, ils ne tuent jamais personne.

Donc Titin, à la pêche, a failli se noyer. Il lance toujours vigoureusement sa ligne et mardi, plus nerveux que d'habitude, il eut un lancer si énergique et si mal calculé que l'hameçon alla le crocheter vigoureusement sous le bas-rhin, la vivacité de la douleur le fit trébucher sur sa roche et il s'aplatit dans l'eau, il se vit mort, mais après avoir rapidement mesuré d'un œil angoissé la profondeur de l'eau, il vit qu'il n'y en avait en somme que cinquante centimètres, alors il se redressa courageusement et reprit sa pêche interrompue, sans autre dommage qu'une ouverture intempestive en un endroit qui est habituellement tout fermeture.

Et voilà pourquoi j'aime moi aussi beaucoup la pêche, mes chers amis, jamais de morts, tout au plus des mouillés.

J'oubliais les poissons, peuchères ! Mais on ne sait ce qu'ils en pensent, ils ne donnent jamais leur avis.

Je vous la serre tendrement.

Louis SIGNORET.

Nos Députés

Nous apprenons avec un très vif plaisir que notre compatriote Marcel Massot, Député des Basses-Alpes vient d'être élu Membre de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Cette Commission est la plus importante du Parlement.

Nous adressons à notre représentant nos bien vives et cordiales félicitations.

SPORTS

SISTERON-VELO

La section foot-ball du Sisteron-Vélo a formé, dans une réunion qui s'est donnée Jeudi de cette semaine, un bureau. Le Comité Directeur élu est jeune et va travailler pour des jeunes. Il faut se féliciter de cette initiative et nous souhaitons qu'une bonne entente règne entre joueurs et dirigeants.

Voici la composition du bureau :

Président d'Honneur: Paret Emile Maire de Sisteron ;

Président : Gabert Marcel ;

Vice-Président : Chabaud Albert;

Secrétaire : Queyrel L. ;

Secrétaire-Adjoint : Richaud F. ;

Trésorier : Andine Gérard ;

Trésorier-Adjoint : Guigou André.

Membres du Bureau : Lieutier Marcel, Roman Jean, Sivan Albert, Maffren Daniel, Bois Marcel, Fauque Elie, Giafferi Charles, Allais, Reymond Marcel, Gachet.

»:«

Tous les anciens joueurs et joueuses, section foot-ball et baskett, sont priés de vouloir bien retourner d'urgence au siège, Café de Provence, l'équipement avant demain dimanche.

BOULE SISTERONNAISE

Ce soir 1er Septembre aura lieu en nocturne la compétition de la « Coupe Sisteronnaise » à pétanque par équipes de trois joueurs et par quartier de la ville.

Les lots en espèce et en nature récompenseront les lauréats.

Inscriptions au Café Mondial à 19 heures 30. Lancement du but à 21 heures précises.

Accident de la Route

UN MORT, UN BLESSE GRAVE

Mardi à 16 heures, un accident de la route s'est produit au quartier du Logis-Neuf. Une voiture anglaise conduite par M. Morris, âgé de 68 ans ayant à ses côtés sa femme, allant sur Nice, voulant doubler un camion avec remorque, se trouva à un endroit où la visibilité n'est pas grande, au moment de doubler, face à face avec une autre voiture qui venait en sens inverse. L'automobiliste anglais essaya quand même de passer entre le camion et l'autre auto, mais malheureusement la voiture toucha le pare-choc avant du camion et elle fut projetée contre un platane qui borde la route.

Le choc fut très violent et la femme du conducteur fut tuée sur le coup, tandis que son mari était dans un état grave et transporté à l'Hôpital de Sisteron où, à l'heure actuelle son état est jugé satisfaisant.

La gendarmerie procède aux constatations d'usage.

Automobilistes, attention !

La Presse a fait allusion, il y a quelques jours, à une réunion tenue au Ministère de l'Intérieur, afin d'examiner les mesures à prendre pour limiter au maximum les dangers croissants de la circulation routière.

A la suite de cette conférence le Code de la Route a été modifié et le nouveau texte permettra notamment:

1o) de suspendre ou d'annuler les permis de conduire sans condamnation préalable ;

2o) de prendre une décision de retrait provisoire en attendant la réunion de la Commission Technique Spéciale.

Sans attendre la publication du nouveau décret, des instructions ont déjà été données aux Services de Police en vue d'organiser des contrôles plus nombreux et plus sévères.

Les usagers sont informés dès maintenant, que toute infraction au Code de la Route, même n'ayant pas provoqué d'accident de personnes, pourra entrainer le retrait, voire l'annulation de leur permis de conduire.

CHRONIQUE LOCALE

CONGRES MUTUALISTE. — Il est rappelé aux Mutualistes Hommes et Dames que le délai d'inscription pour participer à ce Congrès est fixé au 4 Septembre, délai de rigueur.

Les inscriptions sont reçues chez le Président et Trésorier de chaque Société.

Prix du banquet 600 francs.

PARTI SOCIALISTE S.F.I.O. — Reprise des réunions mensuelles le Mercredi 5 Septembre, salle de la Mairie, à 21 heures.

Ordre du jour : Compte-rendu des réunions précédentes et congrès ; Election au Conseil Général du 7 Octobre ; Désignation de candidature ; Divers.

Présence de tous indispensable. Elus principalement.

BUREAU DE BIENFAISANCE.— La distribution des Bons du Bureau de Bienfaisance aura lieu au Secrétariat de la Mairie, Samedi 1er, Lundi 3 et Mardi 4 Septembre.

FOIRE DE LA SAINT-BARTHELEMY. — Placée sous le vocable de ce Saint, la foire de lundi dernier a été favorisée par un temps ensoleillé qui a permis à de nombreux visiteurs de s'y donner rendez-vous. Cependant, malgré sa bonne renommée, nous constatons avec regret qu'elle n'a pas eu le succès des précédentes foires placées sous le même vocable. Néanmoins de nombreux bazars ambulants stationnaient sur le Cours du Collège, Place de l'Eglise et Pré de Foire.

Nous ne dirons pas que les affaires furent très brillantes car la multiplicité des marchands nuit à la recette, mais nous supposons que les transactions sur le cheptel furent fructueuses.

La prochaine foire aura lieu le 24 Septembre.

OBSEQUES. — C'est avec le concours d'une nombreuse assistance que hier, à 17 heures, ont eut lieu les obsèques de Louis Revest fils, décédé à l'âge de 41 ans, des suites d'une grande infirmité occasionnée par un accident du travail, en Allemagne, au S.T.O.

Ancien dirigeant du Sisteron-Vélo membre de la Société Musicale «Les Touristes des Alpes», de la Société de Secours Mutuels, Louis Revest est encore un jeune de chez nous qui disparait emportant d'unanimes regrets.

Nous adressons à son vieux père, à ses sœurs, ses frères, à toutes les familles que ce deuil atteint, nos bien sincères condoléances.

AVIS DE LA MAIRIE. — M. Garcin Jean est prié de vouloir bien se présenter au Secrétariat de la Mairie pour retirer, d'urgence, une pièce le concernant.

»:«

Mme Fabre Marie-Louise est priée de vouloir bien se présenter au Secrétariat de la Mairie pour affaire la concernant.

ECONOMIE SECURITE
avec
VéloSoleX
32.500 francs
(transport et taxes en sus)
chez tous les Agents locaux
Concession régionale: Garage BUES.

LEI NIERO

(Cansoun sus l'èr dou Tralala)

Lei nièro d'aquest an nous an bèn tracassa,
O! quand fai tant de caud lei nièro mancon pas,
Fau veire aco lou sero, ome, fremos, enfant,
Soun toueis à si grata darnié coumo davans.
Sus l'èr dou Tralala, etc...

Leis nièro cresès-vous, es un animau fin,
Quand sias dedins l'oustau an pas tant de pégin,
Mai quand sias à parlar en bouono coumpagnié
Vous vènon repassa davans coumo darnié.
Sus l'èr dou Tralala, etc...

Descendèn au Pouont-Nou lou sèro après soupa,
Anan prendre lou frès car n'a pèr s'estoufa,
Lei fiho d'escoudoun, dessouto sei jarret
N'arrapoun per lou mens cinq o sièis à la fes.
Sus l'èr dou Tralala, etc...

Lei jouine ome tamben quouro s'en van neda,
Espaussoun sei camié car soun bèn pau geina,
Chascun n'en pren un pau dou mounde que li soun
E lou séro en venènt, aduen la garnisoun.
Sus l'èr dou Tralala, etc...

Ma fremo me digué : Mai qu'anan deveni ?
Viès bèn que l'a très nue que pouédi pas dourmi,
Vai cerca lei boufet ! de la ràgi qu'avié
Mi fé boufa douos ouro souto sa camié.
Sus l'èr dou Tralala, etc...

Cansoun poupulari rabaiado dins un viéi armana, senso noum d'autour, e que vous baié ame la grafio que porto ; aquelo grafio es la de Fourcauquié.

Louis CASTEL.

© VILLE DE SISTERON

Etudes de Me Jacques PERRIN
notaire à SISTERON
et de Me Pierre PROVENSAL, avoué
près le Tribunal Civil de Marseille,
successeur de son père,
40, rue Montgrand, à MARSEILLE

———

VENTE

aux Enchères Publiques
par licitation

en huit lots séparés de :

1° UN IMMEUBLE

comprenant : a) Une maison d'habitation dans le village de Château-Arnoux (B.-A.), quartier de Fontsubrane, N° 36 p, section B ; b) un jardin même quartier, n° 37 p de la section B, d'une superficie approximative de 5 ares

MISE A PRIX 250.000 frs

2° Un terrain vague

quartier de Fontsubrane, No 36 p de la section B, dont un morceau en bordure de la route, d'une superficie approximative de 2 ares

MISE A PRIX 25.000 frs.

3° UNE OLIVETTE

sise sur la commune de Château-Arnoux (B.-A.) quartier de Lauzières, No 252, 253 de la section D, d'une superficie de 16 a 30 ca et différentes parcelles de terre sises en bordure de la route Nationale de Saint-Auban à Château-Arnoux, d'une superficie approximative de 41 a 75 ca

MISE A PRIX 150.000 frs.

4° Une parcelle de terre

en nature de pré, sise à Château-Arnoux, quartier des Salettes, No 245 p, 246 p, de la section B, d'une superficie approximative de 68 a 5 ca

MISE A PRIX 70.000 frs.

5° Deux parcelles de terre

en nature de labour, quartier du Plan, l'une paraissant cadastrée No 537 p de la section B, d'une superficie approximative de 58 a 70 ca, l'autre paraissant cadastrée 555 et 556 p, d'une superficie approximative de 57 a 93 ca

MISE A PRIX 50.000 frs.

6° Une terre

en nature de labour, sise sur la commune de Château-Arnoux, quartier de Champ de Peyre ou de Preyre, paraissant cadastrée No 453 p, 453 p, 453 p de la section B, d'une superficie approximative de 65 a 29 ca

MISE A PRIX 50.000 frs.

7° Une terre

en nature de labour, sise sur la commune de Château-Arnoux, quartier de la Blache Gombert, paraissant cadastrée No 410 de la section C, d'une superficie approximative de 52 a 54 ca

MISE A PRIX 50.000 frs.

8° Une parcelle de terre

en nature de bois, dit CHAMP de L'AIGLE, quartier de Champ Para paraissant cadastrée No 829, section D, d'une superficie approximative de 2 h. 16 a 9 ca

MISE A PRIX 20.000 frs.

———

avec faculté de baisse de mise à prix immédiate de la moitié ou du quart pour chacun des lots ci-dessus énoncés.

———

ADJUDICATION FIXEE AU
LUNDI 1er OCTOBRE 1951
à 11 HEURES du matin
en la salle de la
MAIRIE de CHATEAU-ARNOUX
(Basses-Alpes)
par devant Me PERRIN
Notaire à SISTERON

———

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Marseille le 15 Mai 1951, enregistré, signifié et devenu définitif, il sera procédé aux lieu, jour et heure ci-dessus indiqués, à la vente aux enchères publiques par licitation, des immeubles dont la désignation suit :

DESIGNATION des IMMEUBLES

1°) UN IMMEUBLE comprenant:

a) Une maison d'habitation dans le village de Château-Arnoux, quartier de Fontsubrane, No 36 p section B. ;

b) Un jardin même quartier No 35 p de la section B, d'une superficie approximative de 5 ares.

2e LOT. — Un terrain vague quartier de Fontsubrane, No 36 p de la section B, dont un morceau en bordure de la route d'une superficie de 2 ares.

3e LOT. — Une olivette sise sur la commune de Château-Arnoux, quartier de Lauzières, No 252 et 253 de la section D, d'une superficie de 16 à 30 ca et différentes parcelles de terres sises en bordure de la route Nationale de Saint-Auban à Château-Arnoux, d'une superficie approximative de 41 à 75 ca.

4e LOT. — Une parcelle de terre en nature de pré, sise à Château-Arnoux, quartier des Salettes, No 245 p, 246 p, de la section B, d'une superficie approximative de 68 ares 5 centiares.

5e LOT. — deux parcelles de terre en nature de labour, quartier du Plan, l'une paraissant cadastrée No 537 p de la section B, d'une superficie approximative de 58 ares 70 ca l'autre paraissant cadastrée 555 et 556 p, d'une superficie approximative de 57 ares 93 ca.

6e LOT. — Une terre en nature de labour sise sur la commune de Château-Arnoux, quartier de Champ-de-Peyre ou de Preyre, paraissant cadastrée No 453 p, 453 p, 453 p, de la section B, d'une superficie approximative de 65 a 29 ca.

7e LOT. — Une terre en nature de labour, sise sur la commune de Château-Arnoux, quartier de la Blache-Gombert, paraissant cadastrée No 410 de la section C, d'une superficie approximative de 52 a 54 ca.

8e LOT.. — Une parcelle de terre en nature de bois, dit Champ de l'Aigle, quartier de Champ para, paraissant cadastrée No 829 section D d'une superficie approximative de 2 ha 16 a 9 ca.

QUALITES DES PARTIES

La présente vente est poursuivie à la requête de :

Mademoiselle Renée Paule Armande RICHAUD, célibataire majeure, domiciliée et demeurant à Marseille, 1, rue du Rempart, pour laquelle domicile est élu à Marseille, 40 rue Montgrand, en l'Etude de Me Pierre PROVENSAL, avoué près le Tribunal Civil de ladite ville, qu'elle constitue et qui continuera d'occuper pour elle sur la présente vente et ses suites.

CONTRE

1°) Madame Delphine Marguerite LILAMAND, veuve de Monsieur Paulin Hector RICHAUD, prise tant en son nom personnel s'il y a lieu que comme tutrice légale de ses enfants mineurs Francis, Jacqueline et Guy RICHAUD, domiciliée et demeurant à Marseille, collège Technique de Garçons, 1, rue du Rempart, pour laquelle domicile est élu à Marseille, 40 rue Montgrand, en l'Etude de Me PROVANSAL, avoué près le Tribunal Civil de ladite ville, qu'elle constitue et qui continuera d'occuper pour elle sur la présente vente et ses suites.

2°) Madame Ginette RICHAUD, épouse de Monsieur LAGARDE ;

3°) Monsieur LAGARDE, pris tant en son propre s'il y a lieu qu'en sa qualité de mari pour assister et autoriser son épouse.

Tous deux domiciliés et demeurant à Sisteron (B.-A.), pour lesquels domicile est élu à Marseille, 12, rue Venture, en l'Etude de Me R. BLANC, avoué près le Tribunal Civil de ladite ville, qu'ils constituent et qui continuera d'occuper pour eux sur la présente vente et ses suites.

EN PRESENCE DE

Monsieur Raoul RICHAUD, cultivateur, domicilié et demeurant à Château-Arnoux, pris en sa qualité de subrogé tuteur des mineurs Francis, Jacqueline et Guy RICHAUD, à ces fonctions nommé suivant délibération du Conseil de famille des dits mineurs, tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du 4me canton de Marseille, le 15 mars 1943, dûment appelé à la vente conformément à la loi.

ENCHERES ET MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront donc exposés et mis en vente aux enchères publiques par licitation en huit lots séparés, par devant Me PERRIN, notaire à la résidence de SISTERON (B.-A.), en la salle de la Mairie de CHATEAU-ARNOUX (B.-A.) aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, sur les mises à prix fixées par le jugement précité du 15 Mai 1951, qui a ordonné la vente :

Pour le premier lot, à la somme de deux cents cinquante mille frs., ci...frs.	250.000
Pour le deuxième lot, à la somme de vingt cinq mille frs., ci . . . fr.	25.000
Pour le troisième lot, à la somme de cent cinquante mille frs., ci . . . fr.	150.000
Pour le quatrième lot, à la somme de soixante dix mille frs., ci . . fr.	70.000
Pour le cinqième lot, à la somme de cinquante mille frs., ci . . . fr.	50.000
Pour le sixième lot, à la somme de cinquante mille frs., ci . . . fr.	50.000
Pour le septième lot, à la somme de cinquante mille frs., ci . . . fr.	50.000
Pour le huitième lot, à la somme de vingt mille frs., ci . . . . . fr.	20.000

Pour être adjugés aux derniers et plus offrants enchérisseurs en sus de ladite mise à prix et en outre aux clauses et conditions du cahier des charges déposé en l'Etude de Me PERRIN, notaire à SISTERON, le 25 Août 1951.

Pour tous renseignements, s'adresser :

Me PERRIN, notaire à SISTERON où le cahier des charges y déposé peut être consulté ;

Me Pierre PROVANSAL, Avoué, 40, rue Montgrand, MARSEILLE ;

Me Raymond BLANC, Avoué, 12, rue Venture, MARSEILLE.

Marseille, le 28 Août 1951.

Signé : Pierre PROVANSAL
Avoué.

ETAT-CIVIL

du 31 août au 7 Septembre

———

Naissances. — Jean Paul André Chaix, avenue de la Libération. — Evelyne Simone Put, avenue de la Libération. — Elyane Marie Alice Oruza, avenue de la Libération. — Jean Pierre Bosio, avenue de la Libération. — Yves Robert Gallego, avenue de la Libération. — Claude André Caponi, avenue de la Libération.

Publications de Mariages. — Jean Martial Ferrand, dessinateur industriel, domicilié à Château-Arnoux, et Jacqueline Aimée Suzanne Blanc, sans profession, domiciliée à Sisteron

Eugène Joseph Gabriel Poulet, employé, domicilié à Sisteron, et Marcelle Marie Madeleine Chambarel, sans profession, domiciliée à St-Etienne.

Mariage. — Francis Albert Fanguiaire, instituteur à Riez, et Fernande Marcelle Sarlin, rédactrice au M. R. U., domiciliée à Sisteron.

REMERCIEMENTS

M. Louis REVEST et sa famille, dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes et les sociétés qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de Monsieur

Louis REVEST

les prient de trouver ici leurs sincères remerciements.

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON
Outillage Moderne
Prix intéressants.

FAITES VOS ACHATS
DE CHARBON
en vous adressant chez
Marceau BLANC
Rue Saunerie — SISTERON

ENTREPRISE GENERALE
ELECTRICITE
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie — Tél. 101
Installation Force et Lumière
Cuisinière Electrique « THERMOR »
gaz butane, électricité, bois, charbon
FRIGIDAIRES FRANCO-SUISSE
garantis 5 ans
Réchauds Ventilateurs
Electro-Clôture
Groupe Eléctro-Pompes
Moteurs Chauffe-Eau
GRAND CHOIX DE LUSTRERIE
T. S. F. — Vente et Réparation.

Achetez vos meubles au Spécialiste du Meuble
BOUISSON fabricant 10, Rue Saunerie, SISTERON
Grand Cheix en Magasin aux Meilleurs Prix
CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER
Studios — Cuisines — Bureaux — Salons
Literie — Sièges — Tapis — Linos
Poussettes — MEUBLES D'ENFANTS — Landaux
Tous Meubles STYLE et MODERNES sur commande
AVANT TOUT ACHAT... UNE VISITE S'IMPOSE ! !

ACHETEZ DU CAFE
COURAGEUX
LE MEILLEUR
en vente dans toutes les bonnes épiceries
AROME QUALITE

A LA PENSÉE ARTICLES FUNERAIRES
COURONNES PERLES et CERAMIQUE
CHRIST FLEURS LIVRES
PUT Emile Ne pas confondre... A LA PENSEE
Rue Notre-Dame — La Coste SISTERON

CHARBONS de toutes provenances
BOULETS — ANTHRACITE — LIGNITE
Passez dès à présent
vos commandes chez...
Emile JOUVE
Rue Saunerie — SISTERON — Téléphone 7

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE
Tout ce qui concerne
l'Art Funéraire et le Bâtiment
Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....
POMPES FUNEBRES
CERCUEILS TOUS GENRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres
PERRONE MAGASIN : 59, Rue Droite
ATELIER : au Collet **SISTERON**

AUX MEUBLES SISTERONNAIS
57, Rue Droite — SISTERON
CHANGEMENT DE GÉRANT
qui vous servira au mieux de vos intérêts, en qualité irréprochable, à des prix raisonnables.
UNE VISITE S'IMPOSE (Entrée Libre)
GRAND CHOIX DE
CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER — COSYS
et tout ce qui concerne Meubles, Cuisine, Literie
Choix de Balatum, Lino, Toile Cirée, etc
encore tout marqué à l'ancien prix.

Le meilleur des meilleurs....
Le Café des connaisseurs !
EN VENTE :
dans les bonnes Alimentations
de la Ville.

LES
Vêtements PHILIP
Rue Droite — SISTERON
offrent un choix considérable de
COSTUMES Peignés et Sport
PANTALONS Gabardine et Lainage
VESTES velours et fantaisie
GABARDINES - IMPERMEABLES
CHEMISERIE
VETEMENTS DE TRAVAIL
TAILLEURS — ROBES
CHEMISIERS
JUPES et VESTES fantaisie
NOUVEAUTES

Mme Couton
informe le public qu'elle continue et qu'elle se tient à sa disposition pour...
TEINTURERIE DEGRAISSAGE
STOPPAGE
BRODERIE
S'adresser :
53, Rue Droite — SISTERON
et Bar Moderne, Rue Saunerie.
PRIX AVANTAGEUX
Livraison dans la semaine.

ATELIER DE MENUISERIE
ET EBENISTERIE
REYNAUD & BURLE
Rue de La Coste, SISTERON
SERVICE
des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
— Prix Modérés —

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON